



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019 -37		
Commission territoriale Est du 15 mars 2019 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Plan de gestion 2019-2024 de la réserve naturelle régionale du plan d'eau de Reichshoffen	Vote : Avis Favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte : la Réserve naturelle régionale du Plan d'Eau de Reichshoffen a été classée le 14 novembre 2014 par la Région Grand Est. Il s'agit d'une ancienne Réserve naturelle volontaire agréée créée le 29 juin 1992. Son classement est à durée illimitée (art. 2 de la délibération de classement). D'une superficie de 24 ha 5 ares et 1 ca la réserve est située au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord, à la limite sud du site Natura 2000 « Haute-Moder et ses Affluents ». L'altitude moyenne du site est d'environ 185 m. L'essentiel de la réserve est constitué d'un plan d'eau destiné à l'écrêtage des crues. Sa superficie selon la hauteur d'eau stockée varie de 16 ha à 22 ha. Le plan d'eau d'origine artificielle est situé sur une zone très faillée en bordure du fossé d'effondrement de la plaine d'Alsace. Le fond de vallée dans lequel est installé le plan d'eau est principalement composé d'alluvions récentes dont l'épaisseur est estimée entre 5 et 10 m. Les alluvions superficielles sont assez argileuses, les sous-jacentes sont plus grossières.

Le dossier de classement fait état de quatre habitats phytosociologiques intéressants : la cariçaie à grande laîche, la saulaie marécageuse, l'aulnaie marécageuse, la phragmitaie sèche (roselière). La réserve est un site d'hivernage important pour de nombreux oiseaux d'eau (Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Canard colvert, Sarcelle d'hiver, Harle bièvre). Le site est également occasionnellement utilisé par les migrateurs (Plongeon catmarin, Canard chipeau, Canard siffleur). Des rapaces y sont également régulièrement observés (dont le Balbuzard pêcheur). 180 espèces d'oiseaux ont été recensées dans la réserve naturelle et en bordure.

27 espèces de mammifères y ont été identifiées parmi lesquels 5 espèces appartiennent au groupe des chiroptères, tous protégés. D'autres espèces protégées au niveau national y ont été répertoriées (Écureuil roux, Muscardin, Hérisson d'Europe, Chat forestier. Le Lièvre d'Europe, la Musaraigne aquatique et le Putois d'Europe sont inscrits comme quasi menacés sur la Liste rouge régionale des mammifères d'Alsace. 32 espèces de lépidoptères (dont le Cuivré des marais), 22 espèces d'odonates, 7 espèces d'orthoptères et 4 espèces d'hyménoptères ont été recensés, ainsi que 7 espèces d'amphibiens dont le Sonneur à ventre jaune.

39 espèces sont mentionnées pour la flore. Notons la présence de d'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) dans le périmètre de la réserve naturelle.

La dernière vidange du plan d'eau intervenue en 2006 a fait état d'une grande variété du peuplement piscicole.

Les principaux enjeux de la réserve sont liés à la préservation de la bonne fonctionnalité du plan d'eau compte-tenu de son interaction avec le cours d'eau qui l'alimente, à la bonne gestion de ses berges herbacées et de ses ripisylves de manière à assurer des échanges latéraux avec les milieux riverains. Ses potentialités d'accueil des oiseaux inféodés aux zones humides méritent une attention particulière. L'accueil du public (population locale et visiteurs de passage) constitue un enjeu de gestion important pour la réserve. Les enjeux environnementaux viseront à veiller à l'état sanitaire de la réserve, à lutter contre les espèces exogènes, à préserver l'accueil des oiseaux d'eau, à favoriser la conservation des habitats naturels prioritaires

Analyse

Les objectifs du plan de gestion tiennent compte à la fois des enjeux environnementaux, de préservation de la richesse avifaunistique notamment, et des réalités socio-économiques (écrêtage des crues et activités touristiques).

Parmi les points positifs pour garantir l'accueil et le stationnement des oiseaux, on note en particulier :

- l'interdiction des loisirs liés à l'eau (baignade, canotage, etc.) ;
- l'interdiction de la chasse sur tout le site (à l'exception des espèces classées nuisibles) ;
- l'autorisation de la pêche uniquement sur la moitié aval du plan d'eau, et à partir des berges.

Les activités tant de pêche que de promenade, ainsi limitées, ne causent pas de préjudices aux enjeux environnementaux et leur maintien permet une bonne acceptabilité de la Réserve naturelle par la population locale.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la réserve naturelle régionale du Plan d'eau de Reichshoffen considérant qu'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNR.

Recommandations

- compléter les inventaires naturalistes notamment pour les invertébrés, la flore, les habitats et la fonge ;
- vérifier les identifications des espèces mentionnées, y compris dans les documents diffusés au grand public ;
- veiller à ce que la société de pêche n'introduise pas d'espèces allochtones.

Fait à Metz, le 13 mai 2019
Le Président du CSRPN



Serge MULLER